

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2009

APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION - (n^o 1314)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 3079 à 3100

présentés par
M. Urvoas et M. Valls

ARTICLE 7

Avant l'alinéa 1, insérer les deux alinéas suivants :

« Avant de déposer un projet de loi sur le bureau de l'une des assemblées parlementaires, le Gouvernement procède à la consultation des autorités administratives indépendantes compétentes. Leurs avis sont rendus publics.

« Le Défenseur des droits est consulté et rend public son avis dans un délai de deux semaines sur tout projet de loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rendre obligatoire la consultation du défenseur des droits avant le dépôt de tout projet de loi. Quel que soit leur objet, toutes les lois sont susceptibles de concerner et donc d'affecter les droits du peuple. Le défenseur des droits apparaît de ce point de vue comme l'autorité la mieux à même d'éclairer le gouvernement.

Ces amendements identiques ont été déposés par 44 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 3079 de M. Urvoas et M. Valls
Adt n° 3080 de M. Montebourg et M. Raimbourg
Adt n° 3081 de M. Le Roux et Mme Filippetti
Adt n° 3082 de M. Derosier et M. Le Bouillonnet
Adt n° 3083 de Mme Batho et M. Lambert
Adt n° 3084 de M. Dosière et Mme Pau-Langevin
Adt n° 3085 de Mme Karamanli et M. Roman
Adt n° 3086 de M. Valax et M. Vuilque
Adt n° 3087 de M. Vidalies et M. Jean-Michel Clément
Adt n° 3088 de M. Caresche et M. Vaillant
Adt n° 3089 de M. Bapt et Mme Carrillon-Couvreur
Adt n° 3090 de M. Eckert et Mme Maquet
Adt n° 3091 de M. Deguilhem et M. Gaubert
Adt n° 3092 de M. Mallot et M. Lesterlin
Adt n° 3093 de M. Marsac et M. Philippe Martin
Adt n° 3094 de Mme Martinel et M. Nayrou
Adt n° 3095 de Mme Lemorton et M. Christian Paul
Adt n° 3096 de M. Fruteau et Mme Quéré
Adt n° 3097 de Mme Adam et M. Jibrayel
Adt n° 3098 de M. Yves Durand et M. Néri
Adt n° 3099 de M. Glavany et M. Bataille
Adt n° 3100 de Mme Marcel et M. Blisko